

DEPARTEMENT DU DOUBS

ARRONDISSEMENT DE
MONTBELIARD

CANTON DE MAICHE

Commune de Maïche

25120

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 octobre 2022

Réf. : SP/CM

N° 2022.10.01

**Objet : Approbation du compte-rendu de
la séance du 26 septembre 2022**

Date de la convocation : 18/10/2022

NOTA : Monsieur le Maire certifie que la liste
des délibérations prises au cours de cette
séance a été affichée et publiée sur le site
internet le 28 octobre 2022.

Nombre de membres en exercice : 27

Le Maire,
Régis LIGIER



L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre du mois d'octobre, les
membres du Conseil Municipal de Maïche se sont réunis pour une
séance ordinaire sur convocation qui leur a été adressée le dix-huit
octobre par Monsieur le Maire.

Etaient présents

Messieurs Régis Ligier, Maire
Messieurs Constant Cuche, Jean-Michel Feuvrier, Madame Sandrine
Lepeme, Monsieur Guillaume Nicod, Madame Véronique Tatu, Adjoint.
Madame Chantal Ferraroli, Messieurs Alain Bertin, Jean-Pierre
Barthoulot, Hervé Loichot, Madame Dany Krasauskas, Monsieur Madani
Zaoui, Madame Sonia Boichat, Messieurs Mathieu Salmon, Richard
Tissot, Madame Katia Tissot, Messieurs Serge Louis, Pascal Godin, Denis
Simonin, Mesdames Francine La Penna et Rachel Noroy Narbey,
Conseillers municipaux.

Etaient excusés

Madame Véronique Salvi qui donne procuration à Monsieur Constant
Cuche,
Madame Sylviane Vuillemin qui donne procuration à Madame Sonia
Boichat,
Madame Patricia Paratte qui donne procuration à Monsieur Jean-Michel
Feuvrier,
Madame Karine Tirole qui donne procuration à Monsieur Guillaume
Nicod,
Monsieur Gilles Thirion qui donne procuration à Monsieur Mathieu
Salmon,
Madame Florie Thore qui donne procuration à Madame Dany
Krasauskas.

Secrétaire de séance

Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités
Territoriales - Article L 2121-15 - à l'élection d'un secrétaire pris dans le
Conseil. Monsieur Denis Simonin ayant obtenu la majorité des suffrages
a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

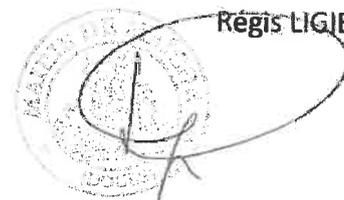
Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte.

Le Conseil municipal est destinataire du procès-verbal de la séance du 26 septembre 2022 qui doit être
approuvé lors de la présente séance, avant d'être signé par Monsieur le Maire et le Secrétaire de
séance, puis affiché et mis en ligne sur le site internet de la Ville.

Le Conseil municipal, par 22 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (Minorité municipale) :

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 26 septembre 2022.

Le Maire,
Régis LIGIER



Accusé de réception en préfecture
025-212503569-20221024-2022-10-01-DE
Date de télétransmission : 07/11/2022
Date de réception préfecture : 07/11/2022

DEPARTEMENT DU DOUBS

ARRONDISSEMENT DE
MONTBELIARD

CANTON DE MAICHE

Commune de Maïche
25120

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24 octobre 2022

Réf. : SP/CM

N° 2022.10.02

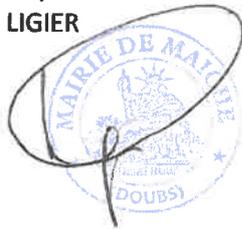
Objet : Mandat spécial pour la participation des élus au Congrès des maires

Date de la convocation : 18/10/2022

NOTA : Monsieur le Maire certifie que la liste des délibérations prises au cours de cette séance a été affichée et publiée sur le site internet le 28 octobre 2022.

Nombre de membres en exercice : 27

Le Maire,
Régis LIGIER



L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre du mois d'octobre, les membres du Conseil Municipal de Maïche se sont réunis pour une séance ordinaire sur convocation qui leur a été adressée le dix-huit octobre par Monsieur le Maire.

Etaient présents

Messieurs Régis Ligier, Maire
Messieurs Constant Cuche, Jean-Michel Feuvrier, Madame Sandrine Lepeme, Monsieur Guillaume Nicod, Madame Véronique Tatu, Adjoint. Madame Chantal Ferraroli, Messieurs Alain Bertin, Jean-Pierre Barthoulot, Hervé Loichot, Madame Dany Krasauskas, Monsieur Madani Zaoui, Madame Sonia Boichat, Messieurs Mathieu Salmon, Richard Tissot, Madame Katia Tissot, Messieurs Serge Louis, Pascal Godin, Denis Simonin, Mesdames Francine La Penna et Rachel Noroy Narbey, Conseillers municipaux.

Etaient excusés

Madame Véronique Salvi qui donne procuration à Monsieur Constant Cuche,
Madame Sylviane Vuillemin qui donne procuration à Madame Sonia Boichat,
Madame Patricia Paratte qui donne procuration à Monsieur Jean-Michel Feuvrier,
Madame Karine Tirole qui donne procuration à Monsieur Guillaume Nicod,
Monsieur Gilles Thirion qui donne procuration à Monsieur Mathieu Salmon,
Madame Florie Thore qui donne procuration à Madame Dany Krasauskas.

Secrétaire de séance

Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales - Article L 2121-15 - à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil. Monsieur Denis Simonin ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que lors de sa séance du 26 septembre 2022, il a octroyé un mandat spécial à trois élus afin, d'une part, qu'ils puissent se rendre au Congrès des maires et présidents d'intercommunalité de France, et d'autre part, que la Commune prenne en charge les frais inhérents à ce déplacement.

Il est proposé d'ajouter à cette liste Monsieur Alain Bertin, Conseiller municipal délégué.

VU les articles L. 2123-18 et R.2123-22-1 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° 2022.09.02 du 26 septembre 2022,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'inscrire un autre élu à ce déplacement,

Accusé de réception en préfecture
025-212503569-20221024-2022-10-02-DE
Date de télétransmission : 07/11/2022
Date de réception préfecture : 07/11/2022

./.

./.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

OCTROYE un mandat spécial à Alain Bertin, Conseiller municipal délégué, afin qu'il puisse se rendre au Congrès 2022 des maires et présidents d'intercommunalité de France,

AUTORISE 5 élus maximum, dont une personne de la minorité, à se rendre au Congrès des maires à partir de 2023,

ACCEPTTE que les frais inhérents à ce déplacement soient pris en charge par la Commune.

Le Maire,
Régis LIGIER



DEPARTEMENT DU DOUBS

ARRONDISSEMENT DE
MONTBELIARD

CANTON DE MAICHE

Commune de Maïche
25120
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24 octobre 2022

Réf. : SP/CB/CCPM

N° 2022.10.03

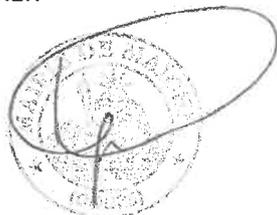
Objet : CCPM – Rapports d'activité
exercice 2021

Date de la convocation : 18/10/2022

NOTA : Monsieur le Maire certifie que la liste
des délibérations prises au cours de cette
séance a été affichée et publiée sur le site
internet le 28 octobre 2022.

Nombre de membres en exercice : 27

Le Maire,
Régis LIGIER



L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre du mois d'octobre, les
membres du Conseil Municipal de Maïche se sont réunis pour une
séance ordinaire sur convocation qui leur a été adressée le dix-huit
octobre par Monsieur le Maire.

Etaient présents

Messieurs Régis Ligier, Maire
Messieurs Constant Cuche, Jean-Michel Feuvrier, Madame Sandrine
Lepeme, Monsieur Guillaume Nicod, Madame Véronique Tatu, Adjoint.
Madame Chantal Ferraroli, Messieurs Alain Bertin, Jean-Pierre
Barthoulot, Hervé Loichot, Madame Dany Krasauskas, Monsieur Madani
Zaoui, Madame Sonia Boichat, Messieurs Mathieu Salmon, Richard
Tissot, Madame Katia Tissot, Messieurs Serge Louis, Pascal Godin, Denis
Simonin, Mesdames Francine La Penna et Rachel Noroy Narbey,
Conseillers municipaux.

Etaient excusés

Madame Véronique Salvi qui donne procuration à Monsieur Constant
Cuche,
Madame Sylviane Vuillemin qui donne procuration à Madame Sonia
Boichat,
Madame Patricia Paratte qui donne procuration à Monsieur Jean-Michel
Feuvrier,
Madame Karine Tirole qui donne procuration à Monsieur Guillaume
Nicod,
Monsieur Gilles Thirion qui donne procuration à Monsieur Mathieu
Salmon,
Madame Florie Thore qui donne procuration à Madame Dany
Krasauskas.

Secrétaire de séance

Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités
Territoriales - Article L 2121-15 - à l'élection d'un secrétaire pris dans le
Conseil. Monsieur Denis Simonin ayant obtenu la majorité des suffrages
a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que lors de la réunion du Conseil Communautaire du 30
septembre dernier, la CCPM a approuvé les rapports d'activités 2021 suivants :

- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable
- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif
- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif

Après avoir pris connaissance de la synthèse de ces rapports d'activité, le Conseil municipal, à
l'unanimité :

PREND ACTE de ces rapports annuels 2021,

ADOpte ces rapports.

Accusé de réception en préfecture
025-212503569-20221024-2022-10-03-DE
Date de télétransmission : 07/11/2022
Date de réception préfecture : 07/11/2022

Le Maire,
Régis LIGIER

DEPARTEMENT DU DOUBS

ARRONDISSEMENT DE
MONTBELIARD

CANTON DE MAICHE

Commune de Maîche

25120

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24 octobre 2022

Réf. : SP/CB/IDEHA

N° 2022.10.04

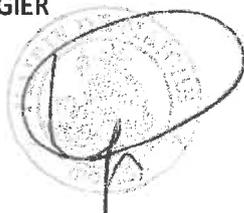
**Objet : Syndicat intercommunal de l'Union
- Rapport annuel 2021 des mandataires**

Date de la convocation : 18/10/2022

NOTA : Monsieur le Maire certifie que la liste des délibérations prises au cours de cette séance a été affichée et publiée sur le site internet le 28 octobre 2022.

Nombre de membres en exercice : 27

Le Maire,
Régis LIGIER



L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre du mois d'octobre, les membres du Conseil Municipal de Maîche se sont réunis pour une séance ordinaire sur convocation qui leur a été adressée le dix-huit octobre par Monsieur le Maire.

Etaient présents

Messieurs Régis Ligier, Maire
Messieurs Constant Cuche, Jean-Michel Feuvrier, Madame Sandrine Lepeme, Monsieur Guillaume Nicod, Madame Véronique Tatu, Adjoint.
Madame Chantal Ferraroli, Messieurs Alain Bertin, Jean-Pierre Barthoulot, Hervé Loichot, Madame Dany Krasauskas, Monsieur Madani Zaoui, Madame Sonia Boichat, Messieurs Mathieu Salmon, Richard Tissot, Madame Katia Tissot, Messieurs Serge Louis, Pascal Godin, Denis Simonin, Mesdames Francine La Penna et Rachel Noroy Narbey, Conseillers municipaux.

Etaient excusés

Madame Véronique Salvi qui donne procuration à Monsieur Constant Cuche,
Madame Sylviane Vuillemin qui donne procuration à Madame Sonia Boichat,
Madame Patricia Paratte qui donne procuration à Monsieur Jean-Michel Feuvrier,
Madame Karine Tirole qui donne procuration à Monsieur Guillaume Nicod,
Monsieur Gilles Thirion qui donne procuration à Monsieur Mathieu Salmon,
Madame Florie Thore qui donne procuration à Madame Dany Krasauskas.

Secrétaire de séance

Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales - Article L 2121-15 - à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil. Monsieur Denis Simonin ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la Commune est adhérente au Syndicat Intercommunal de l'Union, lequel est administrateur de la société IDEHA, qui est propriétaire notamment des appartements situés rue Guynemer à Maîche.

Monsieur le Président de ce syndicat a transmis en mairie le rapport annuel des mandataires du Syndicat Intercommunal de l'Union pour l'année 2021 qui a été examiné par cette instance le 16 novembre dernier.

Conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce rapport doit faire l'objet d'une communication par Monsieur le Maire au Conseil Municipal en séance publique, au cours de laquelle les représentants de la Commune à l'organisme délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Accusé de réception en préfecture
025-212503569-20221024-2022-10-04-DE
Date de télétransmission : 07/11/2022
Date de réception préfecture : 07/11/2022

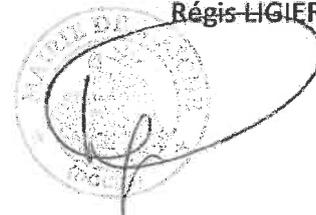
./.

./.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

ADOpte ce rapport annuel.

**Le Maire,
Régis LIGIER**



Accusé de réception en préfecture
025-212503569-20221024-2022-10-04-DE
Date de télétransmission : 07/11/2022
Date de réception préfecture : 07/11/2022

DEPARTEMENT DU DOUBS

ARRONDISSEMENT DE
MONTBELIARD

CANTON DE MAICHE

Réf. : CW/CB/RH

N° 2022.10.05

Objet : Ressources humaines – Adhésion au contrat groupé d'assurance des risques statutaires proposé par le Centre de Gestion du Doubs

Date de la convocation : 18/10/2022

NOTA : Monsieur le Maire certifie que la liste des délibérations prises au cours de cette séance a été affichée et publiée sur le site internet le 28 octobre 2022.

Nombre de membres en exercice : 27

Le Maire,
Régis LIGIER



Commune de Maîche
25120
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre du mois d'octobre, les membres du Conseil Municipal de Maîche se sont réunis pour une séance ordinaire sur convocation qui leur a été adressée le dix-huit octobre par Monsieur le Maire.

Etaient présents

Messieurs Régis Ligier, Maire
Messieurs Constant Cuche, Jean-Michel Feuvrier, Madame Sandrine Lepeme, Monsieur Guillaume Nicod, Madame Véronique Tatu, Adjoint. Madame Chantal Ferraroli, Messieurs Alain Bertin, Jean-Pierre Barthoulot, Hervé Loichot, Madame Dany Krasauskas, Monsieur Madani Zaoui, Madame Sonia Boichat, Messieurs Mathieu Salmon, Richard Tissot, Madame Katia Tissot, Messieurs Serge Louis, Pascal Godin, Denis Simonin, Mesdames Francine La Penna et Rachel Noroy Narbey, Conseillers municipaux.

Etaient excusés

Madame Véronique Salvi qui donne procuration à Monsieur Constant Cuche,
Madame Sylviane Vuillemin qui donne procuration à Madame Sonia Boichat,
Madame Patricia Paratte qui donne procuration à Monsieur Jean-Michel Feuvrier,
Madame Karine Tirole qui donne procuration à Monsieur Guillaume Nicod,
Monsieur Gilles Thirion qui donne procuration à Monsieur Mathieu Salmon,
Madame Florie Thore qui donne procuration à Madame Dany Krasauskas.

Secrétaire de séance

Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales - Article L 2121-15 - à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil. Monsieur Denis Simonin ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte.

Dans le cadre du contrat groupe d'assurance des risques statutaires, Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération n° 2018.93 du 22 octobre 2018, votée à l'unanimité et acceptant la proposition d'un taux global à 4.69 %.

Par délibération n° 2021.132 du 13 décembre 2021, le Conseil municipal a accepté la modification suivante : remboursement des indemnités journalières à hauteur de 90 %, précédemment 100 %. Cette décision émane d'un déséquilibre financier ainsi que d'une aggravation de la sinistralité du contrat.

Par délibération n° 2022.17 du 31 mars 2022, le Conseil municipal a chargé le Centre de Gestion du Doubs de négocier un contrat groupé, ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

Accusé de réception en préfecture
025-212503569-20221024-2022-10-05-DE
Date de télétransmission : 07/11/2022
Date de réception préfecture : 07/11/2022

./.

./.

Le 3 août 2022, la Commune a pris connaissance des résultats de l'appel d'offre lancé par le Centre de Gestion du Doubs. La commission d'appel d'offres du Centre de Gestion réunie le 27 juin 2022 a retenu l'offre économiquement la plus avantageuse selon les critères d'attribution qui ont été définis dans le cahier des charges. Le marché d'assurance a été attribué à CNP et Sofaxis (gestionnaire du contrat).

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26,

VU le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

VU le Code des assurances,

VU le Code de la commande publique,

VU la délibération n° 2022.17 du 31 mars 2022,

Cet exposé entendu, le Conseil municipal, à l'unanimité :

ACCEPTÉ la proposition suivante :

- Courtier / Assureur : Sofaxis / CNP
- Durée du contrat : 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2023.
- Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de six mois.
- Régime : capitalisation (couverture des indemnités journalières jusqu'à la retraite des agents et des frais médicaux à titre viager).
- Conditions :

Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL :

Indemnisation des indemnités journalières à hauteur de 100 %

- Décès : taux : 0,23 % sans franchise.
- Accident de service et maladie imputable : taux : 1.25 % sans franchise.
- Longue maladie et longue durée : taux : 1.30 % sans franchise.
- Maternité : taux : 0.44 % sans franchise.
- Maladie ordinaire : taux : 1.49 % avec une franchise de 15 jours par arrêt.

Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents non titulaires de droit public :

- taux : 1,50 % avec une franchise en accident du travail, maladies professionnelles, incapacité de travail en cas de maladie ordinaire, maladie grave, paternité adoption de 10 jours par arrêt.

En conclusion, passage des indemnités journalière de 90 % à 100 % avec les mêmes prestations pour un passage de 4.69 % à 4.71 % de la masse salariale.

PREND ACTE que la contribution pour le suivi et l'assistance à la gestion des contrats d'assurance réalisés par le Centre de gestion fera l'objet d'une facturation distincte et complémentaire annuelle. Cette contribution forfaitaire est assise sur la masse salariale de la collectivité,

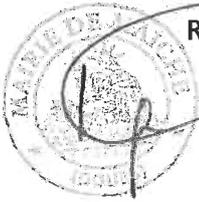
./.

./.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document contractuel résultant de la proposition d'assurance, certificats d'assurance (contrats) ainsi que la convention pour l'adhésion à la mission facultative de suivi et d'assistance à la gestion des contrats d'assurance garantissant la collectivité contre les risques statutaires avec le centre de gestion du Doubs,

AUTORISE le Centre de Gestion à récupérer, auprès de l'assureur ou de son courtier, l'ensemble des données statistiques inhérentes aux périodes écoulées.

Le Maire,
Régis LIGIER



DEPARTEMENT DU DOUBS

ARRONDISSEMENT DE
MONTBELIARD

CANTON DE MAICHE

Réf. : CW/CB/RH

N° 2022.10.06

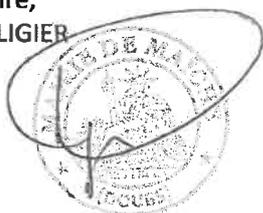
**Objet : Ressources humaines –
Suppressions, créations et modifications
de postes**

Date de la convocation : 18/10/2022

NOTA : Monsieur le Maire certifie que la liste des délibérations prises au cours de cette séance a été affichée et publiée sur le site internet le 28 octobre 2022.

Nombre de membres en exercice : 27

Le Maire,
Régis LIGIER



Commune de Maïche
25120
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre du mois d'octobre, les membres du Conseil Municipal de Maïche se sont réunis pour une séance ordinaire sur convocation qui leur a été adressée le dix-huit octobre par Monsieur le Maire.

Etaient présents

Messieurs Régis Ligier, Maire
Messieurs Constant Cuche, Jean-Michel Feuvrier, Madame Sandrine Lepeme, Monsieur Guillaume Nicod, Madame Véronique Tatu, Adjointes.
Madame Chantal Ferraroli, Messieurs Alain Bertin, Jean-Pierre Barthoulot, Hervé Loichot, Madame Dany Krasauskas, Monsieur Madani Zaoui, Madame Sonia Boichat, Messieurs Mathieu Salmon, Richard Tissot, Madame Katia Tissot, Messieurs Serge Louis, Pascal Godin, Denis Simonin, Mesdames Francine La Penna et Rachel Noroy Narbey, Conseillers municipaux.

Etaient excusés

Madame Véronique Salvi qui donne procuration à Monsieur Constant Cuche,
Madame Sylviane Vuillemin qui donne procuration à Madame Sonia Boichat,
Madame Patricia Paratte qui donne procuration à Monsieur Jean-Michel Feuvrier,
Madame Karine Tirole qui donne procuration à Monsieur Guillaume Nicod,
Monsieur Gilles Thirion qui donne procuration à Monsieur Mathieu Salmon,
Madame Florie Thore qui donne procuration à Madame Dany Krasauskas.

Secrétaire de séance

Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales - Article L 2121-15 - à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil. Monsieur Denis Simonin ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte.

Monsieur le 1^{er} Adjoint informe le Conseil municipal, qu'un avis favorable a été rendu lors du Comité Social Territorial qui s'est tenu le 21 septembre 2022, pour les créations et suppressions de postes.

Le Conseil Municipal, par 22 voix POUR ET 5 ABSTENTIONS (Minorité municipale) :

ENTERINE l'avis favorable du Comité Social Territorial du 21 septembre 2022,

TRANSFORME tels qu'ils suivent les postes suivants :

Accusé de réception en préfecture
025-212503569-20221024-2022-10-06-DE
Date de télétransmission : 07/11/2022
Date de réception préfecture : 07/11/2022

./.

Service médico-social

Grade	Temps de travail	Action sur le poste
Educatrice de Jeunes enfant de classe exceptionnelle	35H	CREATION
Educatrice de jeunes enfants	35H	SUPPRESSION
Infirmière territorial	16H + 4H tps de travail de SD	CREATION CDI
Auxiliaire de puériculture de classe normale	35H	CREATION
Auxiliaire de puériculture de 2 ^{ème} classe	32H25	SUPPRESSION
Auxiliaire de puériculture de classe normale	35H	CREATION
Auxiliaire de puériculture de 1 ^{ère} classe	28H	SUPPRESSION
Adjoint technique ppal 2 ^{ème} classe	35H	CREATION
Adjoint technique	35H	SUPPRESSION

Service école maternelle

Agent territorial spécialisé ppal 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	33H	CREATION
Agent territorial spécialisé ppal 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	33H	SUPPRESSION
Agent territorial spécialisé ppal 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	33H	CREATION
Agent territorial spécialisé ppal 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	33H	SUPPRESSION

Service administratif

Rédacteur ppal 1 ^{ère} classe	35H	CREATION
Rédacteur	35H	SUPPRESSION
Adjoint administratif	35H	CREATION

Service culturel

Assistant de conservation ppal 2 ^{ème} classe	29H	CREATION
Assistant de conservation	29H	SUPPRESSION

Service technique

Ingénieur	35H	CREATION
Technicien ppal 1 ^{ère} classe	35H	SUPPRESSION
Agent de maîtrise ppal	35H	CREATION
Agent de maîtrise	35H	SUPPRESSION
Adjoint technique ppal 2 ^{ème} classe	35H	SUPPRESSION
Adjoint technique	35H	CREATION
Adjoint technique ppal 2 ^{ème} classe	35H	SUPPRESSION
Adjoint technique	35H	CREATION
Adjoint technique ppal 1 ^{ère} classe	35H	SUPPRESSION

Service entretien

Adjoint technique ppal 1 ^{ère} classe	19.50H	SUPPRESSION
Adjoint technique ppal 2 ^{ème} classe	6.25H	SUPPRESSION
Adjoint technique ppal 1^{ère} classe	6.25H	CREATION
Adjoint technique ppal 2 ^{ème} classe	18.50H	SUPPRESSION
Adjoint technique	27.50H	SUPPRESSION
Adjoint technique	17.50H	SUPPRESSION
Adjoint technique	32.50H	SUPPRESSION
Adjoint technique ppal 2^{ème} classe	32.50H	CREATION
Adjoint technique	17H	SUPPRESSION
Adjoint technique	21.55H	CREATION
Adjoint technique	25.50H	SUPPRESSION
Adjoint technique	21.10H	CREATION
Adjoint technique	22.50H	SUPPRESSION
Adjoint technique	32.50H	CREATION
Adjoint technique	22.90H	CREATION

Accusé de réception en préfecture
025-212503569-20221024-2022-10-06-DE
Date de télétransmission : 07/11/2022
Date de réception préfecture : 07/11/2022



Le Maire,
Régis LIGIER

DEPARTEMENT DU DOUBS

ARRONDISSEMENT DE
MONTBELIARD

CANTON DE MAICHE

Commune de Maîche

25120

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24 octobre 2022

Réf. : CW/CB/RH

N° 2022.10.07

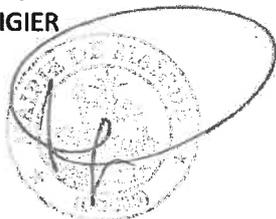
**Objet : Cadeaux et récompenses –
Modalités de mise en œuvre**

Date de la convocation : 18/10/2022

NOTA : Monsieur le Maire certifie que la liste des délibérations prises au cours de cette séance a été affichée et publiée sur le site internet le 28 octobre 2022.

Nombre de membres en exercice : 27

Le Maire,
Régis LIGIER



L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre du mois d'octobre, les membres du Conseil Municipal de Maîche se sont réunis pour une séance ordinaire sur convocation qui leur a été adressée le dix-huit octobre par Monsieur le Maire.

Etaient présents

Messieurs Régis Ligier, Maire
Messieurs Constant Cuche, Jean-Michel Feuvrier, Madame Sandrine Lepeme, Monsieur Guillaume Nicod, Madame Véronique Tatu, Adjoint. Madame Chantal Ferraroli, Messieurs Alain Bertin, Jean-Pierre Barthoulot, Hervé Loichot, Madame Dany Krasauskas, Monsieur Madani Zaoui, Madame Sonia Boichat, Messieurs Mathieu Salmon, Richard Tissot, Madame Katia Tissot, Messieurs Serge Louis, Pascal Godin, Denis Simonin, Mesdames Francine La Penna et Rachel Noroy Narbey, Conseillers municipaux.

Etaient excusés

Madame Véronique Salvi qui donne procuration à Monsieur Constant Cuche,
Madame Sylviane Vuillemin qui donne procuration à Madame Sonia Boichat,
Madame Patricia Paratte qui donne procuration à Monsieur Jean-Michel Feuvrier,
Madame Karine Tirole qui donne procuration à Monsieur Guillaume Nicod,
Monsieur Gilles Thirion qui donne procuration à Monsieur Mathieu Salmon,
Madame Florie Thore qui donne procuration à Madame Dany Krasauskas.

Secrétaire de séance

Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales - Article L 2121-15 - à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil. Monsieur Denis Simonin ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte.

Monsieur le 1^{er} adjoint rappelle au Conseil municipal qu'il est coutume à la Ville de Maîche, de récompenser des agents pour certains évènements, des stagiaires selon la durée de leurs stages ou des personnes extérieures à la suite de prestations non rémunérées ou rémunérées, ainsi qu'à des personnalités fortes de la Ville.

Afin de déterminer les évènements concernés et les montants correspondants, il est nécessaire d'établir une liste qui les identifie.

./.

Il est proposé au Conseil municipal de délibérer sur les propositions suivantes :

- **Départ en retraite d'un agent : remise d'un bon à utiliser auprès des commerçants maïchois dont le montant est déterminé en fonction de l'ancienneté :**

Ancienneté	Montant
0 à 5 ans	50 euros
6 à 10 ans	100 euros
11 à 15 ans	150 euros
16 à 20 ans	200 euros
21 à 25 ans	250 euros
26 à 30 ans	300 euros
31 à 35 ans	350 euros
Plus de 35 ans	400 euros

- **Départ en disponibilité pour suivre son conjoint ou départ pour une mutation :**

Ancienneté	Montant
0 à 5 ans	50 euros
6 à 10 ans	100 euros
11 à 15 ans	150 euros
16 à 20 ans	200 euros
21 à 25 ans	250 euros
26 à 30 ans	300 euros
31 à 35 ans	350 euros
Plus de 35 ans	400 euros

- **Départ d'un stagiaire / apprentis : à partir de 3 mois**

Ancienneté	Montant
3 mois – 1 an	50 euros
+ 1 an	100 euros

- **Prestations d'un intervenant extérieur : Tranche entre 50 € et 200 €**
- **Carte cadeau d'un montant de 50€** délivré à chaque agent/apprenti en poste au mois de novembre de l'année N pour « Cadeau de Noël ».

VU l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 21 septembre 2022,

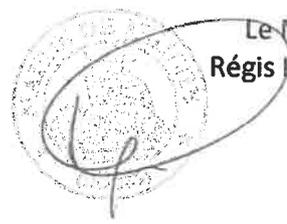
Le Conseil municipal, par 26 voix POUR et 1 ABSTENTION (Monsieur Serge Louis) :

ENTÉRINE l'avis du Comité Social Territorial,

VALIDE une mise en œuvre immédiate.

Accusé de réception en préfecture
025-212503569-20221024-2022-10-07-DE
Date de télétransmission : 07/11/2022
Date de réception préfecture : 07/11/2022

Le Maire,
Régis LIGIER



DEPARTEMENT DU DOUBS

ARRONDISSEMENT DE
MONTBELIARD

CANTON DE MAICHE

Commune de Maïche

25120

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24 octobre 2022

Réf. : MS/CB/CAF

N° 2022.10.08

**Objet : Caisse d'Allocations Familiales –
Appels à projets 2023 – Autorisation
dépôt dossiers demande de subvention**

Date de la convocation : 18/10/2022

NOTA : Monsieur le Maire certifie que la liste
des délibérations prises au cours de cette
séance a été affichée et publiée sur le site
internet le 28 octobre 2022.

Nombre de membres en exercice : 27

Le Maire,
Régis LIGIER



L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre du mois d'octobre, les
membres du Conseil Municipal de Maïche se sont réunis pour une
séance ordinaire sur convocation qui leur a été adressée le dix-huit
octobre par Monsieur le Maire.

Etaient présents

Messieurs Régis Ligier, Maire
Messieurs Constant Cuche, Jean-Michel Feuvrier, Madame Sandrine
Lepeme, Monsieur Guillaume Nicod, Madame Véronique Tatu, Adjoint.
Madame Chantal Ferraroli, Messieurs Alain Bertin, Jean-Pierre
Barthoulot, Hervé Loichot, Madame Dany Krasauskas, Monsieur Madani
Zaoui, Madame Sonia Boichat, Messieurs Mathieu Salmon, Richard
Tissot, Madame Katia Tissot, Messieurs Serge Louis, Pascal Godin, Denis
Simonin, Mesdames Francine La Penna et Rachel Noroy Narbey,
Conseillers municipaux.

Etaient excusés

Madame Véronique Salvi qui donne procuration à Monsieur Constant
Cuche,
Madame Sylviane Vuillemin qui donne procuration à Madame Sonia
Boichat,
Madame Patricia Paratte qui donne procuration à Monsieur Jean-Michel
Feuvrier,
Madame Karine Tirole qui donne procuration à Monsieur Guillaume
Nicod,
Monsieur Gilles Thirion qui donne procuration à Monsieur Mathieu
Salmon,
Madame Florie Thore qui donne procuration à Madame Dany
Krasauskas.

Secrétaire de séance

Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités
Territoriales - Article L 2121-15 - à l'élection d'un secrétaire pris dans le
Conseil. Monsieur Denis Simonin ayant obtenu la majorité des suffrages
a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que dans le cadre du contrat pluriannuel de gestion
signé avec la CNAF, la CAF du Doubs accompagne les partenaires dans leurs différents projets de
fonctionnement et d'investissement dans le champ de compétence de son action sociale.

En 2022, la Commune de Maïche a pu prétendre à des financements de la Caisse d'Allocations Familiales
pour la sortie ludique à Europapark en faveur des enfants de 11 à 17 ans. Au regard du succès croissant
constaté pour cette sortie organisée avec l'aide précieuse du groupe OxyJeunes participant à cette
journée, la Ville de Maïche envisage reconduire cette action ou une action similaire. Ce projet pourrait
faire l'objet d'une subvention de la CAF à hauteur de 60 % du montant de l'opération.

Aussi, les Services du Pôle Famille, à savoir le Multi-Accueil, le Centre d'Animation et le Relais Petite Enfance de la CCPM organisent en concertation mais à tour de rôle le cycle annuel des actions de soutien à la parentalité. Pour 2022, l'organisation revenait au Relais Petite Enfance de la CCPM c'est pourquoi aucune demande n'avait été faite dans ce sens pour 2022.

Toutefois, l'organisation de ces actions revient en 2023 aux services de la Ville de Maîche.

C'est pourquoi il est proposé d'organiser une semaine de la parentalité en novembre 2023, proposant de nombreuses expositions, activités, ateliers... ayant plusieurs objectifs :

- Informer et faire découvrir aux familles et à un large public, les actions et dispositifs de soutien à la parentalité disponibles sur le territoire
- Valoriser et conforter les compétences parentales
- Sensibiliser les partenaires et décideurs locaux de l'intérêt d'inscrire les actions de soutien à la parentalité comme facteur de lien social,
- Valoriser et renforcer la coopération entre partenaires, acteurs de la parentalité.

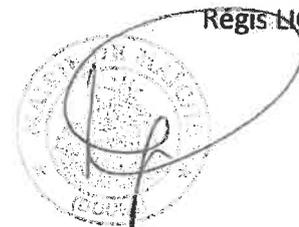
Les animations autour de cette manifestation seront accessibles à l'ensemble des parents, grands-parents, familles mais aussi professionnels et dans différents lieux de vie des enfants (crèche, périscolaire, bibliothèque, salle polyvalente...). Des ateliers participatifs enfants/parents privilégieront les instants en famille.

Les frais liés à ce programme pourraient également faire l'objet d'un dépôt de dossier de subvention auprès de la CAF au titre des Appels à Projets « Famille Petite Enfance ». Le montant de la subvention pourrait alors s'élever jusqu'à 80 % du coût des dépenses supplémentaires générées par l'action et liées aux coûts logistiques.

Le Conseil municipal à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer les dossiers correspondants auprès de la CAF et à signer tous les documents à intervenir dans le cadre de cette procédure.

Le Maire,
Régis LIGIER



DEPARTEMENT DU DOUBS

ARRONDISSEMENT DE
MONTBELIARD

CANTON DE MAICHE

Commune de Maîche

25120

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24 octobre 2022

Réf. : SP/CB/O10

N° 2022.10.09

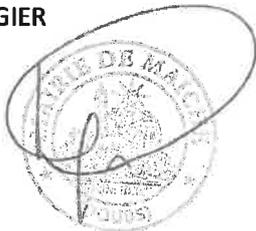
**Objet : Travaux de mise en accessibilité
arrêt routier**

Date de la convocation : 18/10/2022

NOTA : Monsieur le Maire certifie que la liste des délibérations prises au cours de cette séance a été affichée et publiée sur le site internet le 28 octobre 2022.

Nombre de membres en exercice : 27

Le Maire,
Régis LIGIER



L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre du mois d'octobre, les membres du Conseil Municipal de Maîche se sont réunis pour une séance ordinaire sur convocation qui leur a été adressée le dix-huit octobre par Monsieur le Maire.

Etaient présents

Messieurs Régis Ligier, Maire
Messieurs Constant Cuche, Jean-Michel Feuvrier, Madame Sandrine Lepeme, Monsieur Guillaume Nicod, Madame Véronique Tatu, Adjoint. Madame Chantal Ferraroli, Messieurs Alain Bertin, Jean-Pierre Barthoulot, Hervé Loichot, Madame Dany Krasauskas, Monsieur Madani Zaoui, Madame Sonia Boichat, Messieurs Mathieu Salmon, Richard Tissot, Madame Katia Tissot, Messieurs Serge Louis, Pascal Godin, Denis Simonin, Mesdames Francine La Penna et Rachel Noroy Narbey, Conseillers municipaux.

Etaient excusés

Madame Véronique Salvi qui donne procuration à Monsieur Constant Cuche,
Madame Sylviane Vuillemin qui donne procuration à Madame Sonia Boichat,
Madame Patricia Paratte qui donne procuration à Monsieur Jean-Michel Feuvrier,
Madame Karine Tirole qui donne procuration à Monsieur Guillaume Nicod,
Monsieur Gilles Thirion qui donne procuration à Monsieur Mathieu Salmon,
Madame Florie Thore qui donne procuration à Madame Dany Krasauskas.

Secrétaire de séance

Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales - Article L 2121-15 - à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil. Monsieur Denis Simonin ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte.

Monsieur Jean-Michel Feuvrier, Adjoint, rappelle au Conseil municipal que lors de sa séance du 15 novembre 2021, il a autorisé le dépôt d'un dossier de subvention pour le déplacement de l'arrêt routier « Eglise » vers la rue de St. Hippolyte. Cette décision a été formalisée par la délibération n° 2021.123. Lors des échanges, Monsieur le Maire a observé que des réticences se faisaient sentir au sein de l'assemblée, notamment au regard de la sécurité des usagers et des automobilistes, mais aussi au regard des problématiques de stationnement. Dès lors, de nombreuses réflexions ont été engagées pour envisager ou pas un nouvel emplacement qui permettra d'accueillir ce nouvel équipement. A l'issue des concertations avec les services de la Région, il s'avère que le parking du cimetière, Avenue Leclerc, répond à l'ensemble des critères de faisabilité requis.

./.

VU la délibération n° 2021.123 du 15 novembre 2021,

CONSIDÉRANT qu'un autre site peut accueillir cet arrêt routier pour une meilleure sécurité des usagers,

Le Conseil municipal, par 22 voix POUR, 4 voix CONTRE (Messieurs Serge Louis, Denis Simonin, Pascal Godin et Madame Rachel Narbey) et 1 ABSTENTION (Monsieur Richard Tissot) :

ACTE le nouvel emplacement de cet arrêt routier, à savoir devant le cimetière Avenue Leclerc.

Le Maire,
Régis LIGIER



Réf. : ND/CB/DAS21

N° 2022.10.10

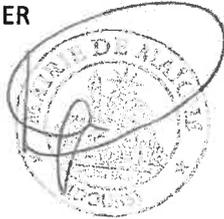
Objet : Cyclo-cross organisé par le Vélo Club de Morteau Montbenoît en collaboration avec le Team VTT Maïche

Date de la convocation : 18/10/2022

NOTA : Monsieur le Maire certifie que la liste des délibérations prises au cours de cette séance a été affichée et publiée sur le site internet le 28 octobre 2022.

Nombre de membres en exercice : 27

Le Maire,
Régis LIGIER



L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre du mois d'octobre, les membres du Conseil Municipal de Maïche se sont réunis pour une séance ordinaire sur convocation qui leur a été adressée le dix-huit octobre par Monsieur le Maire.

Etaient présents

Messieurs Régis Ligier, Maire
Messieurs Constant Cuche, Jean-Michel Feuvrier, Madame Sandrine Lepeme, Monsieur Guillaume Nicod, Madame Véronique Tatu, Adjoint.
Madame Chantal Ferraroli, Messieurs Alain Bertin, Jean-Pierre Barthoulot, Hervé Loichot, Madame Dany Krasauskas, Monsieur Madani Zaoui, Madame Sonia Boichat, Messieurs Mathieu Salmon, Richard Tissot, Madame Katia Tissot, Messieurs Serge Louis, Pascal Godin, Denis Simonin, Mesdames Francine La Penna et Rachel Noroy Narbey, Conseillers municipaux.

Etaient excusés

Madame Véronique Salvi qui donne procuration à Monsieur Constant Cuche,
Madame Sylviane Vuillemin qui donne procuration à Madame Sonia Boichat,
Madame Patricia Paratte qui donne procuration à Monsieur Jean-Michel Feuvrier,
Madame Karine Tirole qui donne procuration à Monsieur Guillaume Nicod,
Monsieur Gilles Thirion qui donne procuration à Monsieur Mathieu Salmon,
Madame Florie Thore qui donne procuration à Madame Dany Krasauskas.

Secrétaire de séance

Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales - Article L 2121-15 - à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil. Monsieur Denis Simonin ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte.

Monsieur Guillaume Nicod, Adjoint, informe le Conseil municipal que la Ville de Maïche accueillera, le 26 novembre prochain, un Cyclo-cross organisé par le Vélo Club de Morteau Montbenoît en collaboration avec le Team VTT de Maïche. Cette manifestation qui comptera comme manche de coupe Bourgogne Franche-Comté de cyclo-cross se déroulera dans le périmètre du Site des Tuileries.

Seront représentées, durant la matinée, les écoles de vélo, puis l'après-midi se dérouleront les compétitions pour les catégories Masters, Cadets-Cadettes, ainsi que des Seniors de 1^{ère} 2^{ème} 3^{ème} catégorie accompagnés des Juniors et une course dédiée aux Féminines. Les concurrents devront effectuer un nombre défini de tours sur un circuit sécurisé Rue du Stade. De nombreux bénévoles seront présents afin de sécuriser et garantir le bon déroulement de cette journée.

L'association Team VTT prendra en charge l'organisation de la restauration et de la buvette tout au long de la journée.

./.

Le budget prévisionnel de cette manifestation s'élève à 4 142 €. Le Vélo Club de Morteau Montbenoît sollicite la commune pour l'attribution d'une subvention de 500 €, qui aidera à organiser cette manifestation d'ampleur.

VU l'organisation d'un cyclo-cross le 26 novembre 2022 à Maîche,

VU le budget prévisionnel de la manifestation,

VU la demande de soutien financier présentée par le Vélo Club de Morteau Montbenoît,

CONSIDÉRANT que cette manifestation d'ampleur ne peut s'organiser qu'avec le soutien de partenaires extérieurs,

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

ATTRIBUE une subvention de 500 € en faveur du Vélo Club de Morteau Montbenoît.

Le Maire,
Régis LIGIER

